



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E148814

VALABLE JUSQU'AU 02/02/2027

ÉDITÉ LE 08/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/02/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 544

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC CHALON SUR SAONE 2007B70038

Siret : 494 320 146 00025

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 50 080

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4975834504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4975834504

Situation fiscale et sociale : A jour au 05/12/2025

Raison sociale : SARL NECTOUX BATIMENT

12 BIS ROUTE D AUTUN
71190 BROYE

Téléphone : 03 85 54 49 27

Fax :

Portable : 0660814927

Site Internet : www.nectoux-batiment.fr

E-mail : nectoux.batiment@gmail.com

Responsabilité légale :
NECTOUX JEAN-MARC GÉRANT

Effectif moyen : 8 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	26/09/2024
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	03/02/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	04/12/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	04/12/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	07/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	04/04/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	04/04/2024
o Ventilation mécanique	04/04/2024
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	11/03/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	07/12/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	07/12/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1